

Agissons ensemble pour nos lacs

Rapport de démarche
de participation
publique

MAI 2026

Réalisé par

VOTEPOUR.CA



Pour



Ville de
MONT-TREMBLANT

Table des matières

1. Pourquoi cette démarche ?	3
2. Déroulement de la démarche	8
3. Principaux constats issus de la démarche	12
4. Orientations et recommandations	22
5. Conclusion	28

Équipe du projet

Rapport déposé à la Ville de Mont-Tremblant

Madelaine Rouleau

directrice générale adjointe au
développement durable et du territoire

Robert Lajoie

directeur du service de l'environnement et
du développement durable

Par l'équipe de Votepour.ca

Julie Nadeau

chargée de projet en action climatique
Votepour.ca

Éléonore Moranville

agente de participation citoyenne
Votepour.ca

Marc Jeannotte

directeur général
Votepour.ca

Marikim Drolet

conseillère aux communications et partenariats
Votepour.ca

**En faveur d'une démocratie vivante, Votepour.ca
est un OBNL qui enracine l'acceptabilité sociale et
la participation citoyenne au cœur de la prise de
décision collective et stratégique.**

Votepour.ca accompagne les municipalités, les
organisations publiques et locales, les groupes
citoyens et acteurs de concertation, ainsi que des
entreprises grâce à notamment :

- Des actions de sensibilisation et de participation
citoyenne sur le territoire ;
- Des actions de communications et de consultations
publiques sur le territoire, en collaboration avec les
organismes locaux ;
- Des assemblées créatives (laboratoire vivant,
groupes de discussions) ;
- Des innovations technologiques pour appuyer la
participation citoyenne et la consultation.

Pour en savoir plus

info@votepour.ca

1-888-290-8683

1

Pourquoi cette
démarche ?



Introduction

La Ville de Mont-Tremblant a confié à Votepour.ca le mandat de mettre en œuvre une démarche de participation publique visant à documenter les enjeux, les perceptions et les attentes du milieu en matière de gestion des lacs. Cette démarche s'inscrit dans un contexte marqué par des pressions croissantes sur les lacs, des enjeux persistants liés à la qualité de l'eau et aux écosystèmes, ainsi que par un besoin de clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs concernés.

Déployée à l'automne 2025, la démarche a combiné différentes activités de consultation, incluant un questionnaire en ligne, des ateliers de concertation, des échanges ciblés avec des acteurs du milieu ainsi qu'un atelier interne multiservices. Elle visait à mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire, à documenter les préoccupations exprimées par les différents acteurs concernés et à dégager des constats structurants concernant la gestion et la protection des lacs.

Le présent rapport propose une synthèse des principaux constats issus de cette démarche de participation publique ainsi qu'un ensemble d'orientations et de recommandations visant à soutenir une action municipale cohérente, concertée et adaptée aux réalités du territoire. Il ne constitue ni une analyse technique exhaustive ni un plan d'action détaillé. Il vise plutôt à offrir des repères structurants pour alimenter les réflexions entourant la gestion, la protection et la mise en valeur durable des lacs à Mont-Tremblant.

Contexte et enjeux

Le territoire de la Ville de Mont-Tremblant abrite de nombreux lacs qui constituent des milieux naturels structurants, tant sur le plan environnemental que social, récréatif et économique. Ces plans d'eau jouent un rôle central dans la qualité de vie des résident·es, dans l'attractivité du territoire et dans les activités de villégiature et de loisirs. Ils représentent également des écosystèmes sensibles, dont l'équilibre repose sur des interactions complexes entre les milieux naturels et les activités humaines.

Toutefois, ces lacs sont aujourd'hui confrontés à une diversité d'enjeux qui soulèvent des préoccupations croissantes au sein du milieu. Ces enjeux ne se manifestent pas de manière uniforme : les lacs présentent des caractéristiques variées en matière de taille, de fréquentation, d'usages et d'état de santé, ce qui implique des réalités différenciées et des priorités d'action propres à chaque plan d'eau.

Dans ce contexte, trois éléments principaux ont amené la Ville de Mont-Tremblant à entreprendre une démarche de participation publique portant sur la gestion et la protection de ses lacs et, plus spécifiquement, sur les priorités d'action collectives à court et moyen terme, les orientations liées au programme municipal de subvention aux associations de lacs et la gouvernance du comité des lacs.

D'une part, les lacs du territoire sont soumis à des **pressions croissantes**, liées notamment à l'intensification des usages, au développement en bordure des plans d'eau et à une fréquentation touristique soutenue. À ces pressions s'ajoutent les effets des changements climatiques qui se traduisent par des fluctuations hydrologiques plus marquées et par une augmentation de la fréquence de certains aléas saisonniers. Ces facteurs, pris isolément ou de manière cumulative, contribuent à accroître la complexité des interventions nécessaires pour assurer une gestion durable des lacs.

D'autre part, la **qualité de l'eau et la protection des écosystèmes** sont apparues comme des enjeux centraux pour le territoire. La qualité de l'eau influence directement la santé des milieux naturels, le maintien des usages récréatifs et l'expérience des usager·ères, tout en ayant des répercussions sur l'attractivité du territoire et la valeur des propriétés. Les interventions visant à protéger la qualité de l'eau s'inscrivent par ailleurs dans un cadre scientifique, technique et réglementaire complexe, qui requiert une expertise spécialisée et une coordination soutenue entre les acteurs concernés.

Enfin, la **multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion des lacs**, incluant les services municipaux, les associations de lacs, les organismes partenaires et certains acteurs économiques et touristiques, contribue à une complexité accrue des rôles et des responsabilités. Cette pluralité d'intervenants peut rendre la gouvernance des lacs plus difficile à saisir pour les personnes concernées et alimenter des perceptions de chevauchement ou de flou dans la répartition des responsabilités.



Mathieu Dupuis | Sépaq

Objectifs poursuivis

La démarche de participation publique mise en œuvre par Votepour.ca à la demande de la Ville de Mont-Tremblant visait à documenter les perceptions, les préoccupations et les priorités exprimées par les citoyen·nes, les associations de lacs et les parties prenantes concernées par les lacs du territoire. Elle s'inscrivait dans une volonté d'alimenter la réflexion municipale en matière de gestion, de protection et d'accès durable aux lacs, dans un contexte marqué par des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance étroitement interreliés.

De façon plus spécifique, les objectifs de la démarche étaient de :

- Documenter les perceptions, les préoccupations et les priorités liées à la protection, à la gestion et à l'accès aux lacs;
- Identifier les principaux enjeux ainsi que des pistes d'action et des orientations jugées pertinentes par les personnes consultées;
- Améliorer la compréhension des rôles, des attentes, des responsabilités et des leviers d'action de la Ville et des différents acteurs du milieu;
- Recueillir des propositions et des idées de projets, de même que les conditions favorables ou limitantes à leur mise en œuvre;

- Soutenir la réflexion entourant le programme municipal de subvention destiné aux associations de lacs;
- Alimenter la réflexion sur le rôle, les fonctions et la gouvernance du comité des lacs.

Ces objectifs définissent le cadre de la démarche de participation publique et les types d'informations que celle-ci visait à documenter. Ils ne constituent pas des engagements opérationnels ni des décisions quant aux actions qui seront mises en œuvre à la suite de la démarche.

2

Déroulement de la démarche



Activités de consultation réalisées

La démarche comprenait plusieurs activités complémentaires, mises en œuvre de manière à croiser les regards et à favoriser une lecture transversale des enjeux.

Questionnaire en ligne

Un questionnaire en ligne a été diffusé entre le 21 octobre et le 16 novembre 2025 afin de recueillir, de façon structurée, les perceptions, les préoccupations et les priorités des personnes concernées par les lacs. Le questionnaire s'adressait prioritairement aux riverain·es des lacs du territoire, tout en étant ouvert à l'ensemble des citoyen·nes qui fréquentent les lacs ou qui se sentent concerné·es par leur protection et leur gestion.

Au total, **428 répondant·es ont participé à la consultation**. Parmi ces personnes, près de la moitié (49,5%) étaient des riverain·es, 42,1% étaient des utilisateur·rices des lacs sans y résider et une plus faible proportion (8,4%) était composée de citoyen·nes concerné·es par la protection des lacs sans en être des usager·ères directs. Les réponses obtenues reflètent par ailleurs une certaine concentration selon les plans d'eau. Ainsi, les lacs Tremblant, Mercier et Maskinongé regroupent à eux seuls environ la moitié des réponses provenant des riverain·es, tandis que les lacs Mercier, Tremblant et Ouimet concentrent près de 70% des réponses du côté des usager·ères.

[Découvrez les résultats de la consultation en ligne sur la page de la Ville de Mont-Tremblant.](#)

Ateliers de concertation

Deux ateliers de concertation ont ensuite été tenus le 25 novembre 2025. Ces ateliers avaient pour objectif de croiser les points de vue, de dégager des priorités communes et d'identifier des conditions favorables à la mise en œuvre d'actions concrètes. Le premier atelier réunissait diverses parties prenantes concernées par la gestion des lacs, principalement issues de différentes organisations municipales, ainsi que des secteurs du tourisme et de l'environnement, tandis que le second s'adressait spécifiquement aux associations de lacs du territoire. Ce dernier a rassemblé **18 participant·es représentant 12 des 14 associations de lacs présentes sur le territoire**; les deux associations absentes ont été contactées individuellement par la suite afin de leur permettre de partager leur point de vue par le biais d'une participation en ligne.

Entretiens

En complément, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec des acteurs du milieu issus de différents secteurs, notamment le tourisme, l'économie, la santé publique et l'environnement. Des approches ont été menées **auprès d'une dizaine d'acteurs du milieu, dont six ont accepté de participer et ont été rencontrés.** Ces échanges visaient à approfondir certains enjeux et à nuancer les constats issus des activités précédentes, en particulier en ce qui concerne la faisabilité de certaines pistes de réflexion.

Atelier de travail

Enfin, un atelier interne multiservices a réuni des équipes professionnelles et des membres de la direction de différents services municipaux. Cet atelier avait pour objectif de nourrir la réflexion sur des recommandations préliminaires et d'explorer leur faisabilité, en tenant compte des réalités organisationnelles et opérationnelles de la Ville. Au total, **12 personnes ont participé à cet atelier, représentant sept services municipaux,** soit la Direction générale, les Communications et relations citoyennes, la Culture, loisirs et vie communautaire, l'Environnement et développement durable, les Infrastructures, la Transition durable et l'Urbanisme.



Mathieu Dupuis | Sépaq

Portée et interprétation des résultats

Les résultats présentés dans le présent rapport doivent être interprétés comme une lecture des perceptions, des préoccupations et des priorités exprimées par les personnes ayant pris part à la démarche. Ils ne constituent pas une représentation exhaustive de l'ensemble de la population ou des parties prenantes du territoire.

Les constats dégagés s'inscrivent comme un outil d'aide à la décision, destiné à soutenir la réflexion municipale et à alimenter le dialogue avec le milieu, en vue d'orienter les actions futures en matière de gestion, de protection et d'accès durable aux lacs.

La posture adoptée reposait principalement sur l'écoute, la documentation et l'analyse. La démarche visait à mettre en dialogue des savoirs complémentaires, qu'ils soient citoyens, associatifs, municipaux ou issus de l'expertise, afin de mieux comprendre la diversité des points de vue et la complexité des enjeux liés à la gestion des lacs.



Mathieu Dupuis | Sépaq

3

Principaux constats issus
de la démarche



Lecture transversale des résultats

L'analyse croisée des résultats issus du questionnaire en ligne, des ateliers de concertation, des entretiens réalisés avec des acteurs du milieu ainsi que de l'atelier interne multiservices a permis de dégager plusieurs constats structurants concernant la gestion, la protection et la mise en valeur des lacs sur le territoire de Mont-Tremblant.

Dans l'ensemble, les résultats mettent en lumière une gestion des lacs perçue comme de plus en plus complexe, marquée par une superposition d'enjeux environnementaux, d'usages, d'accès et de gouvernance qui se manifestent différemment selon les plans d'eau et les acteurs concernés. Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche témoignent également d'attentes importantes envers la Ville, notamment en matière de coordination, de cohérence des interventions, de soutien aux initiatives du milieu et de clarification des rôles et responsabilités.

Les résultats montrent par ailleurs que plusieurs acteurs contribuent déjà activement à la protection et à la gestion des lacs, incluant les associations de lacs, les organismes partenaires et différents acteurs du territoire. Toutefois, les mécanismes actuels de dialogue, de mobilisation et de circulation de l'information demeurent inégaux ou partiellement structurés, ce qui limite parfois la capacité d'agir collectivement et de mettre en œuvre des actions concertées à l'échelle du territoire.

Les constats présentés dans cette section s'appuient sur une lecture transversale des différents points de vue exprimés dans le cadre de la démarche. Ils mettent en lumière des dynamiques récurrentes, des enjeux partagés ainsi que certains défis liés à la gouvernance, à la coordination des actions, à la mobilisation du milieu et aux capacités d'intervention des différents acteurs concernés.

Ces constats ne doivent pas être interprétés comme des conclusions définitives ou exhaustives, mais comme des repères visant à soutenir la réflexion municipale et à alimenter les discussions entourant les actions à privilégier à court et à moyen terme.

Constats détaillés

1. Une superposition d'enjeux environnementaux, d'usages et d'accès

Les enjeux liés aux lacs se combinent et influencent directement leur gestion, plutôt que de se présenter de façon isolée.

Les résultats de la consultation mettent en évidence une forte préoccupation à l'égard de la qualité de l'eau et de la protection des écosystèmes lacustres, largement perçues comme des enjeux centraux pour l'avenir des lacs. Des différences marquées apparaissent toutefois entre les profils des personnes consultées, notamment en ce qui concerne l'accès aux plans d'eau. À cet égard, les usager·ères et certains acteurs du milieu accordent une importance plus élevée à l'accès public et à l'équité d'accès que les propriétaires riverain·es, chez qui cet enjeu est moins priorisé. Les échanges réalisés dans le cadre des ateliers de concertation montrent que les enjeux environnementaux, de cohabitation des usages, d'accès aux plans d'eau et de gouvernance sont étroitement liés, ce qui rend les interventions plus complexes à définir et à mettre en œuvre et complique l'identification de priorités d'action communes.

Pour explorer plus en détail les préoccupations exprimées à l'égard des enjeux liés aux lacs, nous vous invitons à consulter les pages 13 à 15 des faits saillants de la consultation en ligne [sur la page de la Ville de Mont-Tremblant](#).

2. Une diversité d'usages et de points de vue qui génère des tensions

Les usages variés des lacs entraînent des attentes différentes, qui peuvent parfois entrer en tension.

Les lacs du territoire sont utilisés pour une grande diversité d'activités récréatives (baignade, détente au bord de l'eau, conduite d'embarcations avec ou sans moteur, etc.). Cette pluralité d'usages influence les dynamiques de cohabitation, les perceptions de sécurité et les attentes en matière d'accès. Dans ce contexte, les résultats mettent en évidence une diversité de points de vue quant aux usages des lacs et aux mesures à privilégier. Ces différences contribuent à faire émerger des tensions et rendent plus difficile l'identification de priorités d'action partagées.

Pour découvrir les activités récréatives les plus souvent pratiquées, nous vous invitons à consulter la page 9 des faits saillants de la consultation en ligne [sur la page de la Ville de Mont-Tremblant](#).

3. Des réalités différentes d'un lac à l'autre

Les réalités diffèrent fortement d'un lac à l'autre, selon leur niveau de fréquentation et les usages qui y sont pratiqués.

Les échanges réalisés dans le cadre des ateliers de concertation et des entretiens permettent de préciser que les enjeux environnementaux sont étroitement liés aux activités humaines observées sur les lacs. Ces dynamiques ne se manifestent toutefois pas de manière uniforme. Elles varient d'un lac à l'autre selon leur niveau d'accessibilité, leur fréquentation, les usages qui y sont pratiqués et leur vulnérabilité écologique. Ces différences rendent plus difficile l'application de mesures communes et nécessitent des interventions adaptées à chaque lac.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur les caractéristiques des 16 principaux plans d'eau, vous pouvez consulter les pages 12 à 16 de la [Politique de gestion durable de l'accès aux plans d'eau](#) de la Ville de Mont-Tremblant.

4. Un rôle municipal à clarifier en matière de protection et d'encadrement

La Ville est perçue comme un acteur central, appelé à jouer un rôle clé dans la gestion des lacs.

Les personnes consultées expriment des attentes importantes envers la Ville, notamment en matière de protection des milieux naturels et d'encadrement des usages. Les fonctions évoquées concernent entre autres la réglementation, le suivi des interventions et la cohérence des actions à l'échelle du territoire. Les résultats de la consultation en ligne montrent également que plusieurs actions jugées prioritaires relèvent directement de responsabilités municipales, en lien avec le contrôle, l'accompagnement et la coordination des interventions. Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche mettent toutefois en lumière un besoin de mieux définir et structurer le rôle de la Ville ainsi que l'articulation des responsabilités entre les différents acteurs concernés, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions cohérentes et structurantes à l'échelle du territoire.

Pour en apprendre davantage sur les attentes envers la Ville de Mont-Tremblant quant à son rôle dans la gestion et la protection des lacs, nous vous invitons à consulter la page 26 des faits saillants de la consultation en ligne [sur la page de la Ville de Mont-Tremblant](#).

5. Un besoin de coordination et de clarification des rôles entre les acteurs

La répartition des rôles entre les acteurs apparaît parfois floue, ce qui complique la coordination des actions.

Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche mettent en évidence un besoin de mieux définir et articuler les rôles des différents acteurs impliqués dans la gestion des lacs. Cette attente concerne autant la répartition des responsabilités que les mécanismes de coordination et de communication entre les parties prenantes. Plusieurs personnes consultées soulignent l'importance de renforcer les liens entre les acteurs, notamment en créant des espaces de concertation, en facilitant la circulation de l'information et en assurant une meilleure cohérence des interventions. Ces éléments limitent la capacité des acteurs à agir de façon concertée et à mettre en place des actions cohérentes à l'échelle du territoire.

6. Des attentes de soutien accru envers les initiatives du milieu

Les acteurs du milieu souhaitent être davantage soutenus pour contribuer à la gestion et à la protection des lacs.

Les résultats de la démarche mettent en évidence des attentes de soutien envers les acteurs du milieu, notamment les associations de lacs. Ce soutien est envisagé sous différentes formes, incluant l'accompagnement technique, l'accès à l'information, le soutien financier et l'appui à la mise en œuvre d'initiatives locales. Les échanges réalisés dans le cadre des ateliers de concertation et des entretiens témoignent d'un intérêt à renforcer les capacités d'action des acteurs locaux, afin de leur permettre de mieux contribuer à la protection et à la gestion des lacs. Ces attentes soulignent l'importance de soutenir les initiatives locales afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre d'actions sur le territoire.

7. Un rôle reconnu des associations de lacs en matière de sensibilisation et de mobilisation

Les associations de lacs jouent un rôle de proximité important auprès des riverain·es et des usager·ères.

Les résultats de la démarche montrent que les associations de lacs sont largement reconnues comme des acteurs clés en matière de sensibilisation et de mobilisation du milieu. Elles sont perçues comme des relais d'information et des interlocuteurs privilégiés pour favoriser l'engagement local. Cette perception se reflète dans les attentes exprimées à leur égard, où les fonctions liées au partage d'information et à la promotion de bonnes pratiques apparaissent comme centrales. Ce rôle en fait des acteurs importants pour soutenir la mobilisation et l'appropriation des enjeux à l'échelle des lacs.

Pour explorer plus en détail les rôles prioritaires que devraient jouer les associations de lacs, nous vous invitons à consulter les pages 27 à 29 des faits saillants de la consultation en ligne [sur la page de la Ville de Mont-Tremblant](#).

8. Des réalités locales qui influencent les priorités d'action

Les enjeux et les priorités varient d'un lac à l'autre selon leurs caractéristiques propres.

Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche mettent en évidence une grande diversité de réalités entre les lacs. Le nombre de riverain·es, la présence d'accès publics, l'intensité de la fréquentation ou encore les usages pratiqués influencent directement les enjeux observés et les actions jugées pertinentes. Dans ce contexte, les rôles assumés par les associations de lacs ne se déclinent pas de manière uniforme. Certains milieux sont davantage mobilisés autour d'enjeux environnementaux, tandis que d'autres doivent composer avec des enjeux plus marqués de cohabitation, d'accès ou de gouvernance. Ces différences contribuent à des priorités d'action distinctes selon les lacs et nécessitent des approches adaptées à chaque contexte.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur les caractéristiques des 16 principaux plans d'eau, vous pouvez consulter les pages 12 à 16 de la [Politique de gestion durable de l'accès aux plans d'eau](#) de la Ville de Mont-Tremblant.

9. Des capacités organisationnelles inégales entre les associations de lacs

Les associations de lacs ne disposent pas toutes des mêmes ressources pour agir.

Cette diversité de contextes se reflète dans les capacités organisationnelles des associations, qui varient d'un lac à l'autre. Certaines disposent de ressources, d'une base de membres active et d'une capacité d'action structurée, alors que d'autres doivent composer avec des ressources plus limitées ou un niveau de mobilisation plus faible. Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche témoignent d'une volonté d'implication de plusieurs acteurs du milieu, tout en mettant en lumière des besoins en matière de soutien, d'accompagnement et de prévisibilité dans les mécanismes existants. Ces écarts influencent la capacité des associations à porter des initiatives et à mobiliser leur milieu.

10. Des projets centrés sur des actions concrètes et immédiates

Les projets financés répondent principalement à des problématiques déjà présentes sur les lacs.

Le programme municipal de financement est généralement perçu comme un outil pertinent pour soutenir les initiatives locales en matière de protection des lacs. Les échanges réalisés dans le cadre des ateliers de concertation mettent toutefois en évidence que les projets développés s'inscrivent majoritairement dans des logiques d'intervention directe. Ces projets visent notamment à répondre à des enjeux déjà observés sur le territoire, par exemple en lien avec la présence d'espèces exotiques envahissantes, la qualité de l'eau ou certaines problématiques spécifiques à un lac. Cette tendance reflète une approche principalement réactive, centrée sur des besoins immédiats.

Pour découvrir les actions prioritaires à mettre en œuvre, nous vous invitons à consulter les pages 22 à 24 des faits saillants de la consultation en ligne [sur la page de la Ville de Mont-Tremblant](#).

11. Des modalités de financement qui influencent l'accès au programme

Les critères et les exigences du programme influencent la capacité des associations à déposer des projets.

Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche mettent en évidence certains défis liés à l'accès et à l'utilisation du programme. Plusieurs associations de lacs ont soulevé des enjeux en lien avec la compréhension et l'application de certains critères d'évaluation, notamment pour démontrer les impacts, justifier les projets et leur faisabilité ou encore mobiliser les expertises nécessaires. Ces exigences s'inscrivent dans un contexte où les capacités organisationnelles des associations sont inégales, ce qui peut influencer leur capacité à structurer des projets répondant aux attentes du programme. Dans certains cas, elles peuvent également mener au développement de projets dont la portée ou la complexité dépasse les capacités des associations à les réaliser.

12. Certains types de projets peu développés

Les projets liés à la sensibilisation, à la prévention et aux changements de pratiques sont moins souvent mis en œuvre.

Certains types d'actions, notamment ceux liés à la sensibilisation, à la mobilisation ou à l'accompagnement des changements de pratiques, sont moins fréquemment portés par les associations, malgré leur admissibilité au programme. Cette situation s'explique en partie par la priorité accordée à des enjeux jugés urgents, mais aussi par les défis associés à la mise en œuvre de ce types de projets, qui peuvent nécessiter du temps, des ressources et des expertises spécifiques. Dans ce contexte, les projets développés tendent à se concentrer sur des interventions concrètes et immédiates, en réponse à des problématiques déjà observées sur le territoire.

13. Une circulation de l'information reposant sur des mécanismes de relais

L'information circule principalement par l'intermédiaire de certains acteurs, plutôt que par des canaux directs.

Les résultats de la démarche montrent que la circulation de l'information repose en grande partie sur des mécanismes de relais, notamment à travers les associations de lacs. Les échanges réalisés dans le cadre des ateliers de concertation et des entretiens mettent en évidence que ces mécanismes ne sont exercés de manière uniforme, tant en ce qui concerne la diffusion de l'information que la remontée des préoccupations du terrain. Cette situation peut entraîner des écarts dans l'accès à l'information selon les milieux et les publics concernés.

14. Des limites dans l'accès à l'information et à la participation

Les mécanismes actuels ne permettent pas de rejoindre l'ensemble des personnes concernées par les enjeux liés aux lacs.

Les éléments recueillis dans le cadre de la démarche indiquent que certains publics sont moins rejoints, notamment des riverain·es non membres d'associations, des citoyen·nes, des visiteurs ou d'autres usager·ères des lacs. Les entretiens et les ateliers de concertation mettent également en évidence que ces limites concernent autant l'accès à l'information que la compréhension des enjeux et des démarches en cours. Dans ce contexte, certaines personnes disposent de moins d'informations pour s'impliquer, ce qui peut limiter leur participation aux actions mises en place.

15. Des obstacles à l'engagement et à la capacité d'agir

Malgré un intérêt à s'impliquer, plusieurs facteurs limitent la participation des personnes concernées.

Les personnes consultées en ligne manifestent un intérêt à contribuer à la protection et la gestion des lacs, que ce soit par la participation à des activités, le soutien à des projets ou l'adoption de bonnes pratiques. Toutefois, plusieurs obstacles viennent freiner cet engagement, notamment un manque d'information sur les possibilités d'implication, une connaissance limitée des démarches en cours ainsi que des contraintes liées au temps, à l'accès et aux modalités de participation. Ces éléments peuvent limiter la capacité des personnes à s'impliquer concrètement et à contribuer aux actions mises en place sur le territoire.

Pour découvrir les formes d'engagement les plus privilégiées, nous vous invitons à consulter la page 33 des faits saillants de la consultation en ligne [sur la page de la Ville de Mont-Tremblant](#).

16. Un écosystème d'acteurs actifs, mais encore peu structuré collectivement

Plusieurs acteurs contribuent déjà à la protection et à la gestion des lacs, mais leurs actions demeurent encore peu arrimées à l'échelle du territoire.

Les résultats de la démarche témoignent de la présence d'une diversité d'acteurs impliqués dans la protection et la gestion des lacs, incluant les associations de lacs, des organismes environnementaux, des acteurs institutionnels, des organisations communautaires ainsi que des entreprises situées en bordure des plans d'eau. Les ateliers de concertation et les entretiens montrent que plusieurs de ces acteurs mènent déjà des actions concrètes en matière de sensibilisation, de production de connaissances, d'accompagnement technique ou de gestion des usages. Les résultats de la consultation en ligne indiquent par ailleurs que des rôles complémentaires leur sont reconnus, notamment en matière d'information, d'encadrement, de financement et de coordination. Ces éléments montrent qu'un écosystème d'acteurs est déjà en place, mais que son potentiel collectif demeure encore partiellement structuré.

Pour explorer plus en détail les rôles prioritaires que pourraient jouer les acteurs du milieu, nous vous invitons à consulter les pages 27 à 29 des faits saillants de la consultation en ligne [sur la page de la Ville de Mont-Tremblant](#).

4

Orientations et recommandations



À partir des nombreuses contributions des participant.es recueillies dans le cadre de la démarche, plusieurs pistes de réflexion, orientations et leviers d'action ont émergé concernant la gestion et la protection des lacs à Mont-Tremblant. Les recommandations présentées dans ce rapport constituent une synthèse des principales orientations structurantes dégagées à la suite de la démarche de participation publique.

Un travail complémentaire plus détaillé a également été réalisé et remis à la Ville de Mont-Tremblant afin de soutenir ses réflexions internes. Les recommandations proposées s'inscrivent donc dans une logique évolutive et progressive. Leur mise en œuvre pourra être adaptée dans le temps en fonction des priorités, des capacités organisationnelles et des collaborations développées avec les acteurs du milieu.

- 1 Renforcer la coordination interne municipale en matière de gestion des lacs
- 2 Formaliser, clarifier et faire évoluer le fonctionnement du comité des lacs
- 3 Clarifier l'articulation entre le comité des lacs et les autres mécanismes de dialogue et de gouvernance
- 4 Restructurer l'accompagnement offert aux associations de lacs dans le cadre du programme de financement et mieux valoriser certains de ses axes
- 5 Préciser la répartition des rôles entre la Ville et les associations de lacs dans le cadre du programme de financement
- 6 Faciliter l'accès à des ressources externes en appui aux associations de lacs.
- 7 Structurer la mobilisation de l'expertise du milieu en appui aux actions liées aux lacs.
- 8 Améliorer l'accès, la diffusion et la valorisation des connaissances sur les lacs.

1

Renforcer la coordination interne municipale en matière de gestion des lacs

Objectif poursuivi

Assurer une lecture commune et transversale des enjeux liés aux lacs à l'échelle municipale afin de renforcer la cohérence des interventions et soutenir une approche concertée et préventive.

Cette recommandation vise notamment à favoriser une meilleure coordination entre les différents services municipaux concernés par les enjeux liés aux lacs, à soutenir une lecture commune des dossiers et à améliorer la cohérence des interventions réalisées sur le territoire. Elle s'appuie sur le constat selon lequel la gestion des lacs mobilise plusieurs fonctions et expertises complémentaires qui nécessitent des mécanismes d'arrimage et de collaboration adaptés.

Cette recommandation répond notamment aux constats

1

3

4

5

8

16

2

Formaliser, clarifier et faire évoluer le fonctionnement du comité des lacs

Objectif poursuivi

Assurer une compréhension commune, claire et partagée du rôle, du mandat et du fonctionnement du comité des lacs, tout en soutenant une amélioration continue et une adaptation des mécanismes de gouvernance.

Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche mettent en évidence l'importance de clarifier les fonctions du comité des lacs, de préciser les attentes envers ses membres et de favoriser un fonctionnement plus agile, lisible et adapté aux réalités du milieu. Cette recommandation vise également à soutenir une évolution progressive des mécanismes de concertation afin qu'ils demeurent pertinents, mobilisateurs et cohérents avec les enjeux du territoire.

Cette recommandation répond notamment aux constats

2

5

7

8

13

16

3

Clarifier l'articulation entre le comité des lacs et les autres mécanismes de dialogue et de gouvernance

Objectif poursuivi

Assurer une compréhension claire et partagée des rôles des différentes instances.

La démarche a permis de mettre en lumière la présence de plusieurs espaces de dialogue, de concertation et d'intervention autour des enjeux liés aux lacs. Cette recommandation vise à mieux définir les rôles complémentaires des différentes instances, à faciliter la circulation de l'information et à favoriser une meilleure cohérence entre les mécanismes existants afin de soutenir une action collective mieux arrimée.

Cette recommandation répond notamment aux constats

1

2

5

13

14

16

4

Restructurer l'accompagnement offert aux associations de lacs dans le cadre du programme de financement et mieux valoriser certains de ses axes

Objectif poursuivi

Optimiser l'accompagnement offert aux associations tout en assurant une mobilisation plus équilibrée des différents axes du programme, notamment ceux liés à la sensibilisation et à la mobilisation.

Les échanges réalisés dans le cadre de la démarche montrent que le programme de financement est généralement perçu comme pertinent et utile, mais que certaines modalités demeurent plus difficiles à s'approprier selon les capacités variables des associations de lacs. Cette recommandation vise notamment à améliorer la clarté de l'accompagnement offert, à soutenir l'accessibilité du programme et à mieux reconnaître les initiatives liées à la sensibilisation, à la mobilisation et aux changements de pratiques.

Cette recommandation répond notamment aux constats

6

7

8

9

10

11

12

5

Préciser la répartition des rôles entre la Ville et les associations de lacs dans le cadre du programme de financement

Objectif poursuivi

Clarifier les responsabilités afin d'éviter les attentes irréalistes et les zones d'ambiguïté.

Les résultats de la démarche mettent en évidence certaines attentes variables quant aux responsabilités respectives de la Ville et des associations de lacs dans la réalisation des projets et la mise en œuvre des actions sur le territoire. Cette recommandation vise à favoriser une compréhension plus claire des rôles de chacun, tout en soutenant des mécanismes de collaboration adaptés aux capacités et aux responsabilités des différents acteurs.

Cette recommandation répond notamment aux constats

4

5

6

7

8

9

16

6

Faciliter l'accès à des ressources externes en appui aux associations de lacs

Objectif poursuivi

Plusieurs associations ont exprimé des besoins en matière d'accès à l'expertise technique, scientifique ou professionnelle nécessaire à la réalisation de certains projets. Cette recommandation vise à favoriser une meilleure mise en relation avec les ressources pertinentes du territoire et à soutenir le développement de projets adaptés aux réalités locales, sans transférer aux associations de lacs ou à la Ville des responsabilités qui dépassent leur capacité d'action.

Cette recommandation répond notamment aux constats

6

8

9

11

12

16

7

Structurer la mobilisation de l'expertise du milieu en appui aux actions liées aux lacs

Objectif poursuivi

Mobiliser l'expertise du territoire de manière pertinente et complémentaire.

La démarche a permis de constater la présence d'un écosystème d'acteurs déjà actif autour des enjeux liés aux lacs, incluant des organismes, des partenaires institutionnels et différents acteurs du territoire. Cette recommandation vise à favoriser des mécanismes de collaboration souples et adaptés permettant de mobiliser les expertises pertinentes selon les enjeux rencontrés, tout en évitant de multiplier les structures ou les mécanismes lourds.

Cette recommandation répond notamment aux constats

1

3

5

6

8

16

8

Améliorer l'accès, la diffusion et la valorisation des connaissances sur les lacs

Objectif poursuivi

Faciliter l'accès à des connaissances fiables et utiles pour soutenir l'action.

Les résultats de la démarche montrent que l'accès à l'information et aux connaissances demeure inégal selon les publics et les mécanismes actuellement en place. Cette recommandation vise à soutenir une meilleure circulation de l'information, à favoriser la diffusion de contenus accessibles et à améliorer la valorisation des données et des connaissances disponibles afin de soutenir la compréhension des enjeux et la mobilisation du milieu.

Cette recommandation répond notamment aux constats

1

3

8

13

14

15

16

5

Conclusion



Conclusion

La démarche de participation publique menée à Mont-Tremblant met en évidence des enjeux complexes, des attentes importantes envers la Ville ainsi qu'un fort engagement du milieu envers la protection et la gestion durable des lacs.

Les résultats de la démarche témoignent également de la diversité des réalités observées sur le territoire, des capacités variables des acteurs impliqués ainsi que de la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination, de dialogue et de circulation de l'information afin de soutenir une action collective plus cohérente et mieux arrimée.

Les constats et recommandations présentés dans ce rapport visent à soutenir la réflexion municipale en proposant des repères structurants pour alimenter les discussions, orienter les priorités d'action et favoriser le développement de collaborations adaptées aux enjeux du territoire.

La gestion durable des lacs repose sur une responsabilité partagée entre la Ville, les associations, les partenaires et l'ensemble des acteurs concernés. La démarche amorcée constitue à cet égard une étape importante pour soutenir une compréhension commune des enjeux, renforcer les capacités d'action collective et favoriser une gestion des lacs plus concertée, cohérente et durable.



Mathieu Dupuis | Sépaq

